



Montreuil, le 14 mai 2019

MANIFESTATION NATIONALE UNITAIRE DU 04 JUIN 2019

LES RETRAITÉS MOBILISÉS PARCE QUE CONCERNÉS !

En juillet 2018, après plusieurs mois d'une lutte inédite, la Fédération CGT des Cheminots écrivait que « rien n'était fini et que tout restait à faire ». Près d'un an après, les effets dévastateurs de la réforme se font déjà durement ressentir ! La bataille doit continuer et s'amplifier avec les retraités directement impactés par cette réforme. Ils le sont également par une détérioration de leurs conditions de vie sans précédent.

Les retraités, sous différentes formes, se sont mobilisés aux côtés des cheminots actifs, montrant les convergences qu'il y avait à lutter ensemble. Avec la réforme du ferroviaire de 2018, c'est le démantèlement du service public ferroviaire qui est en marche, avec l'anéantissement de décennies de conquêtes sociales impactant tous les cheminots actifs et retraités.

Les retraités concernés par la fin des embauches au statut

La réforme prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, il n'y aura plus d'embauches au statut, ce à quoi s'ajoute le fait que les cheminots qui pourraient être transférés et être rattachés au Régime Général, amenant le régime spécial de retraite et de prévoyance à devenir un régime « fermé » au 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, les droits statutaires ne seraient plus financés de façon pérenne avec pour effet l'abaissement des droits pour les cheminots qui ne seraient plus intégrés au régime, une menace sur les droits spécifiques des cheminots qui y sont actuellement affiliés actifs et retraités et enfin une menace sur le devenir de la Caisse « outil de gestion » du régime spécial.

A très court terme, le risque serait grand de voir les prestations du régime alignées sur celui de la SECU avec :

- La réduction des remboursements des soins de ville (médecins, paramédical, dentaire, pharmacie...) et d'hospitalisation ;
- La remise en cause des prestations spécifiques pérennes (prestation spécifique d'accompagnement – PSA – prestations différentielles...) ;
- La remise en cause des prestations spécifiques non pérennes (différents forfaits actes lourds, appareillage, frais de transports, forfait journalier hospitalisation...).

Avec pour conséquence l'augmentation du reste à charge pour les malades, l'obligation d'une complémentaire santé dont les cotisations augmenteraient au fur et à mesure du transfert des charges vers celles-ci et ce serait donc très rapidement un alignement des droits avec ceux du Régime Général par une intégration des cheminots retraités à brève échéance.

Salaires et pensions : mêmes attaques, même combat

Depuis plusieurs années, les salaires sont gelés à la SNCF et la Direction pourrait faire de même pour 2019. Comme pour l'ensemble des salariés du public comme du privé, le salaire est de plus en plus remplacé par des éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales.



Rappelons que la base du financement de la Sécurité Sociale (dont les retraites) est le salaire socialisé : le financement de la Sécurité Sociale (comme notre régime spécial) repose principalement sur les cotisations sociales assises sur les salaires qui rétribuent la force de travail. Ce ne sont pas des charges mais la part socialisée du salaire entre les salariés pour répondre aux besoins sociaux (santé, retraites,...). Ces dépenses sont donc financées par le travail des salariés comme leur salaire direct.

Les annonces du Président de la République du 25 avril 2019 ne font que confirmer les précédentes de façon toujours aussi pernicieuse en poursuivant sa politique de démantèlement du salaire et des fondements de la Sécurité Sociale !

Salaires, pensions, actifs, retraités : mêmes revendications, même combat !

Les retraités concernés par la casse du service public

Dans une période où les besoins de mobilité contrainte sont de plus en plus importants avec la casse de tout le secteur public (hôpitaux, Poste, services des impôts...), le service ferroviaire de proximité est menacé, attaqué avec des prévisions de fermetures de lignes et la généralisation de la fermeture des guichets etc. impactant de nombreux retraités.

L'ouverture à la concurrence mise en avant est un leurre !

La concurrence n'existe pas dans le ferroviaire ! C'est une manière de libéraliser totalement le transport ferroviaire au profit de grands monopoles privés à coups de subventions publiques ! Voilà le scandale et la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) va rajouter de nouvelles attaques en donnant la possibilité de confier aux régions la gestion du réseau à d'autres opérateurs.

**Tous ensemble, disons clairement « ça suffit ! »
Tous ensemble agissons pour :**

- Gagner la revalorisation des pensions directes et de réversion et un retour à l'indexation sur les salaires avec une pension minimale à 1800€ brut mensuel et des suites à la délibération votée au CA de la CPR du 18 décembre 2018 sur la revalorisation des pensions ;
- Le rattrapage des 6 années de quasi-gel des pensions et l'annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités et son abrogation ;
- Gagner le maintien du statut ;
- Gagner l'élargissement de notre régime spécial à l'ensemble de la branche pour empêcher sa fermeture au 1^{er} janvier 2020 ;
- Défendre l'emploi, les métiers et le service public, avec en perspective de revenir à une attribution directe des conventions TER, TET et aussi des marchés Fret à la SNCF, entreprise de service public ;
- Débloquent de vraies négociations sur la CCN pour interdire le dumping social, gagner de nouveaux droits dans le privé ;
- Arracher les mesures promises sur la re matérialisation des feuilles de pension pour les retraités en difficulté avec internet et la création de permanences de la CPR en proximité pour réellement permettre aux cheminots d'y accéder, et une politique économique de la CPR avec des moyens en adéquation avec les besoins des affiliés ;
- Empêcher les retraites par points au niveau interprofessionnel.

**Le mardi 04 juin dans l'unité,
actifs et retraités manifesteront à Paris
pour exiger satisfaction à leurs revendications !
Rendez-vous à 13h00 Place d'Italie**